

Tangentielle Ouest

Phase 2 : Saint-Germain-en-Laye > Achères

Pièce F

Pièce F

PARTIE 13

***Evaluation des
incidences sur les sites
Natura 2000***



Yvelines
Conseil général



SOMMAIRE DE LA PARTIE 13 : EVALUATION DES INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000

PARTIE 13 : EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000	5
1. Cadre réglementaire	5
2. L'évaluation des incidences Natura 2000	6
2.1. Rappel du projet	6
2.2. Le réseau Natura 2000 en Ile-de-France	8
2.3. Les sites Natura 2000 aux abords du projet	11
2.3.1. Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines.....	11
2.3.2. Île Saint-Denis (Sites de Seine-Saint-Denis).....	13
2.3.3. Carrière de Guerville.....	15
2.4. Les impacts du projet sur les sites Natura 2000	17

TABLES DES ILLUSTRATIONS

Tableaux

Tableau 1 : Caractéristiques d'insertion du système tram-train en milieu urbain.....	7
Tableau 2 : Caractéristiques du tracé TGO phase 2 par section.....	7
Tableau 3 : Principales caractéristiques géographique de la ZPS : Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines (FR1110025).....	11
Tableau 4 : Les différents écosystèmes composant le site : Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines (FR1110025).....	12
Tableau 5 : Liste des espèces mentionnées à l'article 4 de la Directive 79/409/CEE présentes sur le site FR1110025.....	12
Tableau 6 : Principales caractéristiques géographique de la ZPS : Sites de Seine-Saint-Denis (FR1112013).....	13
Tableau 7 : Les différents écosystèmes composant le site :.....	14
Tableau 8 : Liste des espèces mentionnées à l'article 4 de la Directive 79/409/CEE présentes sur le site FR1112013.....	14
Tableau 9 : Principales caractéristiques géographique de la ZSC : Carrière de Guerville (FR1102013).....	15
Tableau 10 : Les différents écosystèmes composant le site : Carrière de Guerville (FR1102013).....	15
Tableau 11 : Liste des espèces mentionnées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil présentes sur le site FR1102013.....	16
Tableau 12 : Liste des habitats prioritaires présents sur le site FR1102013.....	16

Figures

Figure 1 : Matériel roulant envisagé : le tram-train de type Dualis d'ALSTOM.....	6
Figure 2 : Matériel roulant de type Dualis en milieu rural.....	6
Figure 6 : Phasage du programme de Tangentielle Ouest et zoom sur le tracé de la phase 2 Saint-Germain Grande Ceinture – Achères Ville.....	6
Figure 4 : Localisation des sites Natura 2000 en Ile-de-France.....	9
Figure 5 : Localisation des sites Natura 2000 à proximité de la zone d'étude.....	10
Figure 6 : Vue générale de l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines.....	11
Figure 7 : Zone de nourrissage (vasière) de l'avifaune.....	11
Figure 8 : Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines.....	11
Figure 9 : Localisation du site Natura 2000 « Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines ».....	11
Figure 10 : Avocette élégante.....	12
Figure 11 : Balbuzard pêcheur.....	12
Figure 12 : Blongios nain.....	12
Figure 13 : Martin-pêcheur d'Europe.....	12
Figure 14 : Blongios nain.....	13
Figure 15 : Bondrée apivoire.....	13
Figure 16 : Busard cendré.....	13
Figure 17 : Busard Saint-Martin.....	13
Figure 18 : Butor étoilé.....	13
Figure 19 : Localisation du site Natura 2000 « Sites de Seine-Saint-Denis ».....	13
Figure 20 : Gorgebleu à miroir.....	14
Figure 21 : Hibou des marais.....	14
Figure 22 : Martin pêcheur d'Europe.....	14
Figure 23 : Pic noir.....	14
Figure 24 : Pie-grièche écorcheur.....	14
Figure 25 : Sisymbre couché.....	15
Figure 26 : Front de taille sur la partie Ouest du site.....	15
Figure 27 : Localisation du site Natura 2000 « Carrière de Guerville ».....	15
Figure 28 : Pelouse calcicole marneuse,.....	16

PARTIE 13 : EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

L'évaluation des incidences a pour but de vérifier la compatibilité d'une activité avec les objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 localisés à l'intérieur du périmètre ou à proximité. Plus précisément, il convient de déterminer si le projet peut avoir un effet significatif sur les habitats et les espèces végétales et animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000.

1. CADRE REGLEMENTAIRE

La procédure Natura 2000 réside en la création d'un réseau européen d'espaces naturels afin de préserver la diversité biologique, facteur clé pour un développement durable et maîtrisé.

Elle résulte de :

- **la directive du 2 avril 1979, dite directive « Oiseaux » de 1979, qui prévoit la protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux considérées comme rares ou menacées à l'échelle de l'Europe.** Pour chaque pays de l'Union européenne seront progressivement classés en **Zone de Protection Spéciale (ZPS)** les sites les plus adaptés à la conservation des habitats de ces espèces. Pour déterminer ces sites, un inventaire a été réalisé dénommé ZICO (Zone d'importance pour la Conservation des Oiseaux) ;
- **la directive du 21 mai 1992, dite directive « Habitats », qui promeut la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvages.** Elle prévoit la création d'un réseau écologique européen de **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)**. Pour cela les sites pressentis sont alors appelés PSIC (Proposition de Sites d'Intérêt Communautaire).

Ainsi, la mise en œuvre du réseau Natura 2000 passe par l'inventaire des sites d'intérêt communautaire susceptibles d'y figurer, puis par l'élaboration concertée, site par site, d'un document d'objectifs, véritable outil de gestion contractuelle de l'espace, élaboré sous la responsabilité et le contrôle de l'Etat par un opérateur sélectionné en raison de ses compétences techniques et de ses capacités d'animation et de médiation.

L'article R414-19 du code de l'environnement, modifié par ordonnance n°2010-462 du 6 mai 2010 (art.1), précise la liste nationale des documents de planification, programmes ou projets ainsi que des manifestations et interventions qui doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences sur un ou plusieurs sites Natura 2000 en application du 1° du III de l'article L. 414-4 du code de l'environnement.

Sont inclus dans cette liste, notamment :

- les travaux et projets devant faire l'objet d'une étude d'impact au titre des articles L. 122-1 à L. 122-3 et des articles R. 122-1 à R. 122-16 du code de l'environnement ;
- les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-11 du code de l'environnement.

Est précisé au II de l'article R414-19 que « *sauf mention contraire, les documents de planification, programmes, projets, manifestations ou interventions listés au I sont soumis à l'obligation d'évaluation des incidences Natura 2000, que le territoire qu'ils couvrent ou que leur localisation géographique soient situés ou non dans le périmètre d'un site Natura 2000* ».

Ainsi, le projet, objet du présent dossier d'étude d'impact, doit faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000.

La composition du dossier d'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 est précisée par l'article R414-23 du code de l'environnement, lequel détermine des contenus de dossier différents selon l'importance de l'impact du projet sur ces sites. Cet article précise par ailleurs que « Cette évaluation est proportionnée à l'importance du document ou de l'opération et aux enjeux de conservation des habitats et des espèces en présence ».

En tout état de cause, le dossier doit contenir ;

- Une description simplifiée du projet accompagnée d'une carte permettant de localiser l'espace sur lequel il peut avoir des effets et les sites Natura 2000 concernés ;
- Un exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou des sites Natura 2000.

Dans l'hypothèse où un ou plusieurs sites Natura 2000 sont susceptibles d'être affectés, le dossier comprend également une analyse des effets temporaires ou permanents, directs ou indirects, que le programme ou le projet peut avoir, individuellement ou en raison de ses effets cumulés avec d'autres programmes, projets, manifestations ou interventions dont est responsable l'autorité chargée d'approuver le document de planification, le maître d'ouvrage, le pétitionnaire ou l'organisateur, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites.

➤ **La 1^{ère} phase de la TGO**

La TGO phase 1 consiste à prolonger la Grande Ceinture Ouest (GCO) jusqu'à Saint Germain-RER (RER A) au Nord, et Saint-Cyr-l'Ecole (RER C) au Sud. Le projet réutilise en partie les voies de la Grande Ceinture (GC) non exploitées aujourd'hui.

➤ **Grande Ceinture (GC)**

La Grande Ceinture est une ligne de chemin de fer formant une boucle autour de Paris à une quinzaine de kilomètres du boulevard périphérique.

A l'Ouest de Paris, la ligne de la Grande Ceinture a été exploitée avec du trafic voyageur jusqu'en 1939 ; après cette date, elle est principalement vouée au trafic de marchandises jusqu'au début des années 90.



Figure 1 : Matériel roulant envisagé : le tram-train de type Dualis d'ALSTOM

Source : Schéma de Principe TGO phase 1, STIF, 2012



Figure 2 : Matériel roulant de type Dualis en milieu rural

Source : Schéma de Principe TGO phase 1, STIF, 2012

2. L'EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

2.1. Rappel du projet

Une description plus détaillée du projet est présentée en pièce A du dossier d'enquête publique et dans la partie 1 de la présente étude d'impact.

Le projet consiste à **prolonger la 1^{ère} phase de la Tangentielle Ouest (TGO) depuis Saint-Germain Grande Ceinture jusqu'à Achères Ville**. Le projet réutilise en partie les voies de la Grande Ceinture (GC) non exploitées aujourd'hui.

Le projet s'inscrit intégralement dans le département des Yvelines.

Le tracé de la 2^{ème} phase de la **Tangentielle Ouest** présente une longueur totale de **9,7 km** et desservira deux nouvelles stations (Poissy GC et Achères Ville). La station Achères Ville sera en correspondance directe avec des modes lourds (RER A et ligne L).

Des mesures conservatoires sont prises pour créer **une troisième station : Achères Chêne-Feuillu** à l'horizon de la mise en service de la LNPN (Ligne Nouvelle Paris Normandie), pour permettre la possibilité de créer des correspondances avec les trains Paris-Saint-Lazare - Mantes via Poissy (« Groupe V »).

Le tracé se compose de deux sections :

- **une première section « RFN »** insérée dans les emprises du Réseau Ferré National (RFN), et réutilisant les infrastructures existantes de la Grande Ceinture : entre Saint-Germain Grande Ceinture et Achères Chêne-Feuillu (non exploitées aujourd'hui) ;
- **une deuxième section, dite « urbaine »**, Achères Chêne-Feuillu - Achères Ville sur des voies nouvelles à créer de type tramway, dédiées à la liaison TGO.

Les **opérations majeures** du projet sont :

- **l'aménagement de stations de type tramway sur le Réseau Ferré National (RFN) ;**
- **la rénovation et l'électrification des voies actuellement non exploitées de la Grande Ceinture entre Saint-Germain Grande Ceinture et Achères Chêne-Feuillu sur 7,1 km ;**
- **la création d'une plate-forme de type tramway, contiguë aux voies empruntées par le RER A et la ligne L du réseau Transilien entre la future station Achères Chêne-Feuillu et la gare Achères Ville sur 2,6 km.**

Ainsi, les tram-trains du prolongement de la Tangentielle Ouest circuleront sur **une infrastructure de 9,7 km**, permettant de relier Saint-Germain GC à Achères Ville en **12 minutes**.

Les **dessertes « Saint-Cyr RER – Achères Ville »** seront exploitées en jour ouvrable à une fréquence de un **passage toutes les 10 minutes en heure de pointe** et de un **passage toutes les 30 minutes en heure creuse**.

L'intervalle de passage résultant du cumul des dessertes « Saint-Cyr RER - Saint-Germain RER » (mise en œuvre en première phase) et « Saint-Cyr RER – Achères Ville » sur le tronçon commun « Saint-Cyr RER – Saint-Germain GC » sera de 5 minutes en heure de pointe et de 15 minutes en heure creuse en jour ouvrable (sous réserve du bilan d'exploitation de la 1^{ère} phase).

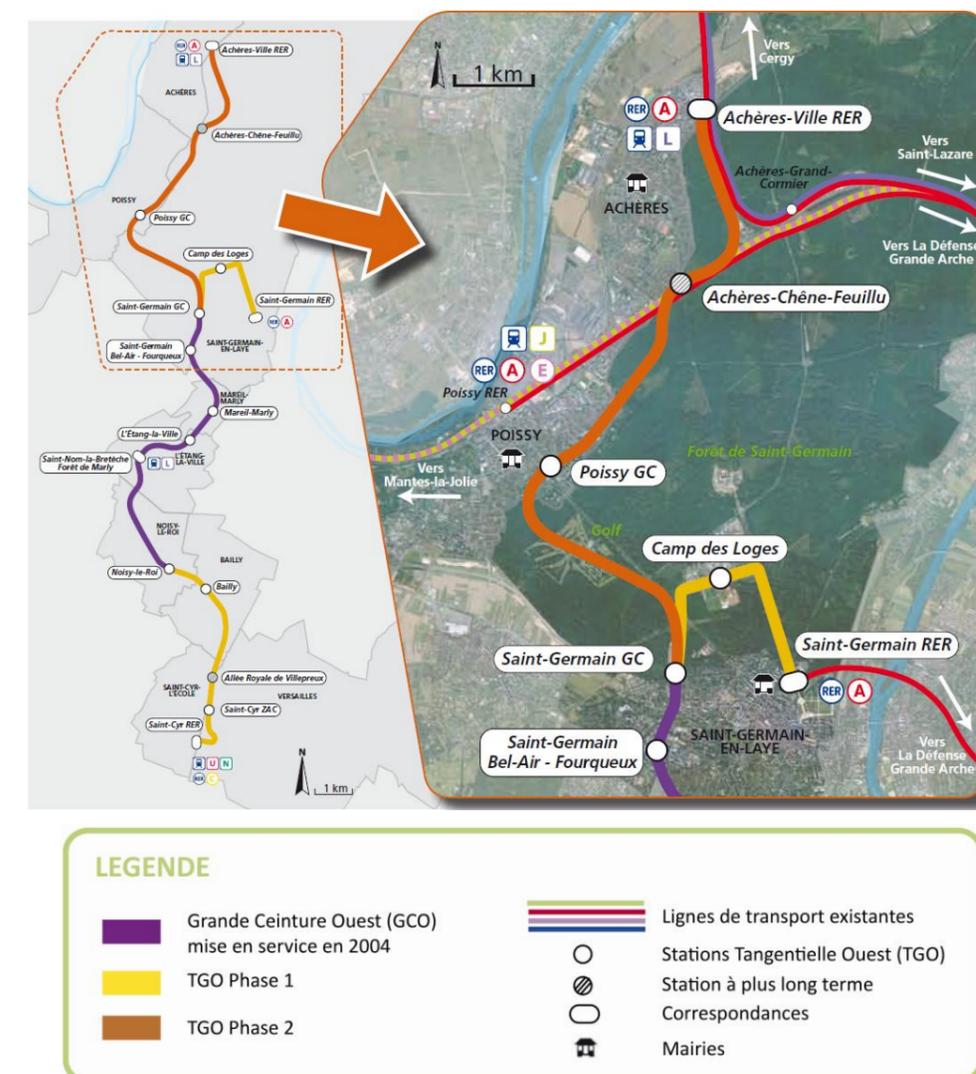


Figure 3 : Phasage du programme de Tangentielle Ouest et zoom sur le tracé de la phase 2 Saint-Germain Grande Ceinture – Achères Ville

Source : STIF - 2013

Les communes traversées par le tracé de la Tangentielle Ouest phase 2 sont du Nord au Sud :

- Achères ;
- Poissy ;
- Saint-Germain-en-Laye.

Dans son ensemble, le projet de Tangentielle Ouest phase 2 répond aux objectifs généraux suivants :

- favoriser le développement des transports en commun afin de faciliter les déplacements de banlieue à banlieue sans passer par Paris ;
- prolonger la Grande Ceinture Ouest actuellement en service, afin d'assurer des correspondances efficaces avec les lignes ferrées radiales du secteur ;
- faciliter les déplacements entre les principaux pôles d'activités de l'ouest francilien (Versailles, Saint-Quentin-en-Yvelines, Cergy-Pontoise, etc.).

Neuf rames (en complément des 10 rames constituant le parc de la phase 1) de tram-train pouvant circuler sur le Réseau Ferroviaire National (RFN) comme en milieu urbain seront nécessaires pour effectuer le service.

Le Site de Maintenance et de Remisage (SMR) de la phase 1 implanté à Versailles Matelots est conçu pour accueillir ce parc additionnel, autant en termes de places prévues dans les ateliers qu'en nombre de voies de remisage (l'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 du SMR a été traitée dans le cadre du Dossier d'Enquête Publique de la phase 1 de la Tangentielle Ouest).

La TGO sera exploitée comme une voie ferrée classique sur la Grande Ceinture qui appartient au Réseau Ferré National (RFN). La nouvelle branche créée entre Achères Chêne-Feuillu et Achères Ville sera exploitée comme une ligne de tramway où les rames circulent en milieu urbain.

Sur la partie urbaine du tracé (Achères Chêne-Feuillu – Achères Ville), le tram-train de la TGO s'intègre au milieu urbain : les rails sont positionnés sur une plateforme contiguë aux voies du RER A et de la ligne L du Transilien. L'antenne urbaine est alimentée électriquement sous 750V.

Les caractéristiques d'insertion du système tram-train en milieu urbain sont résumées ci-dessous :

Emprise en alignement droit (avec poteaux latéraux)	6,50 m
Rayon minimum admissible	25 m
Pente maximale admissible	6%
Entraxe (avec poteaux latéraux)	3,30 m

Tableau 1 : Caractéristiques d'insertion du système tram-train en milieu urbain

Source : Etudes TGO phase 2, STIF, 2013

Sur la partie ferroviaire du tracé, de Saint-Germain GC jusqu'à Achères Chêne-Feuillu, le tram-train circule comme un train classique, sur la voie de gauche, en emprise protégée par des clôtures et jusqu'à une vitesse maximale de 100km/h. La section RFN est alimentée en 25 KV. Ainsi, le caractère ferroviaire de la ligne est conservé pour ne pas hypothéquer la possibilité de passage, à un horizon futur et indéterminé, d'autres véhicules que les tram-trains, à savoir des trains de fret, des trains de travaux ou des trains militaires.

Sur cette partie, la voie est dédiée au tram-train et la Grande Ceinture conserve le gabarit ferroviaire. Les tronçons de la GC circulés par les tram-trains de la TGO lui seront dédiés. **La mixité des circulations avec des trains de fret n'est donc pas envisagée.**

En station, les quais ne sont pas équipés de lignes de contrôle automatique. **La vente de titres de transport s'effectue grâce à des automates placés sur les quais.** Le bâtiment voyageur à Poissy GC sera fermé aux voyageurs. Les quais et les abords des stations sont équipés de systèmes de vidéosurveillance. Les stations sont traitées de manière à assurer le confort et la sécurité aux passagers (abris, bancs, information voyageur nouvelle génération, bornes, alarmes...). Elles s'intègrent dans le paysage urbain tout en affichant l'identité visuelle des stations des transports en commun franciliens.

Toute la ligne est conforme aux exigences d'accessibilité, notamment celles permettant l'utilisation des tram-trains et des infrastructures par des personnes à mobilité réduite.

Les principales caractéristiques de la phase 2 de la Tangentielle Ouest par section sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Sections	Tronçons	Longueur en km	Nouvelle station	Type d'insertion
1) RFN	Saint-Germain GC – Poissy GC	3,9	Poissy GC	Voie existante (RFN) Réutilisation des infrastructures existantes de la Grande Ceinture
	Poissy GC – Achères Chêne-Feuillu	3,2	Achères Chêne-Feuillu (mesure conservatoire)	
2) Urbaine	Achères chêne-Feuillu – Achères Ville	2,6	Achères Ville	Voie nouvelle à créer (tramway urbain)

Tableau 2 : Caractéristiques du tracé TGO phase 2 par section

Source : Etudes TGO phase 2, STIF, 2013

2.2. Le réseau Natura 2000 en Ile-de-France

➤ Influence biogéographique

La biogéographie est une discipline à la croisée des sciences dites naturelles, de la géographie physique, pédologie, l'écologie et de l'évolution qui étudie la vie à la surface du globe par des analyses descriptives et explicatives de la répartition des êtres vivants, et plus particulièrement des communautés d'êtres vivants.

Une zone biogéographique désigne une zone géographique climatiquement et écologiquement relativement homogène du point de vue des formations végétales et des températures.

L'Ile-de-France se trouve à la croisée de plusieurs influences biogéographiques. L'Ouest du territoire (Vexin occidental, Rambouillet) subit une influence biogéographique atlantique, le Sud de la Seine-et-Marne et de l'Essonne, une influence méridionale, alors que la Bassée (Est de la région) témoigne d'une zone d'influence médio européenne en territoire francilien.

Les milieux naturels d'Ile-de-France sont rencontrés essentiellement dans les départements des Yvelines, de l'Essonne, de la Seine-et-Marne et du Val d'Oise. Paris et les trois départements de la petite couronne hébergent quelques espaces naturels.

35 sites à enjeux pour le réseau Natura 2000 ont été désignés pour l'Ile-de-France :

- 25 sites désignés au titre de la directive Habitats ;
- 10 sites désignés au titre de la directive Oiseaux, dont un partagé avec la région Picardie.

La superficie totale est de l'ordre de 98 400 hectares représentant environ 8% du territoire d'Ile-de-France. Le dispositif Natura 2000 concerne près de 285 communes, soit environ 20% de l'ensemble des communes d'Ile-de-France.

La localisation des sites Natura 2000 présents en Ile de France est présentée sur la carte page suivante.

Cette carte, met en évidence, qu'aucun site Natura 2000 n'est intercepté par l'aire d'étude. De plus, il convient de noter que le site le plus proche se trouve à environ 10 kilomètres de l'aire d'étude de la Tangentielle Ouest phase 2.

Ainsi, les sites Natura 2000 aux alentours de la zone d'étude sont :

- « l'Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines » (FR1110025 - Directive oiseaux) situé à 10 km environ au Sud de la zone d'étude ;
- l'île Saint-Denis qui fait partie des « Sites de Seine-Saint-Denis » (FR1112013 – Directive Oiseaux) située à 13 km environ à l'Est de la zone d'étude ;
- « la Carrière de Guerville » (FR1102013 – Directive habitat) située à environ 17 km à l'Ouest de la zone d'étude.

Sites Natura 2000 en région Île-de-France

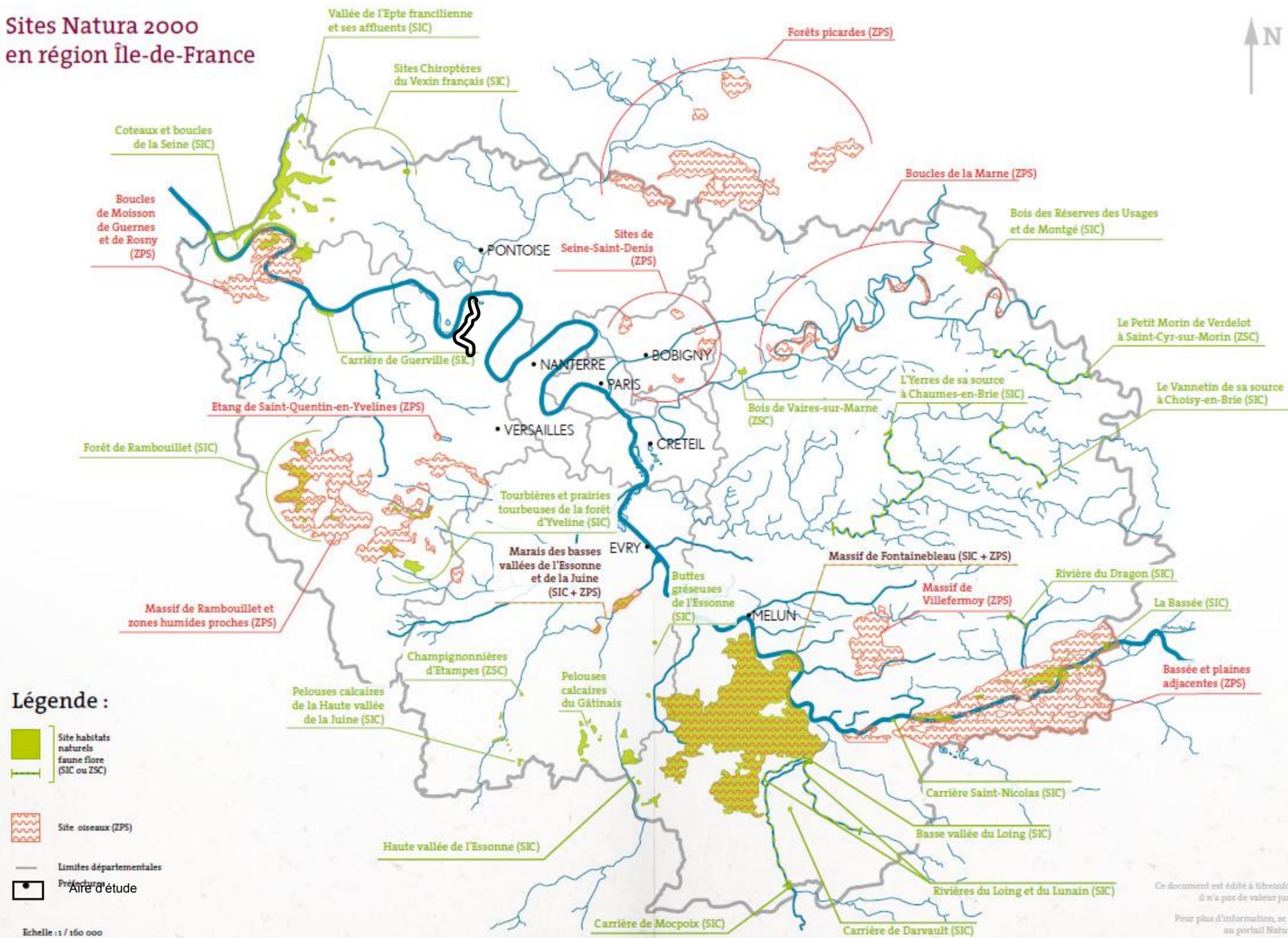


Figure 4 : Localisation des sites Natura 2000 en Ile-de-France

Source : DRIEE, Natura 2000 en Ile-de-France

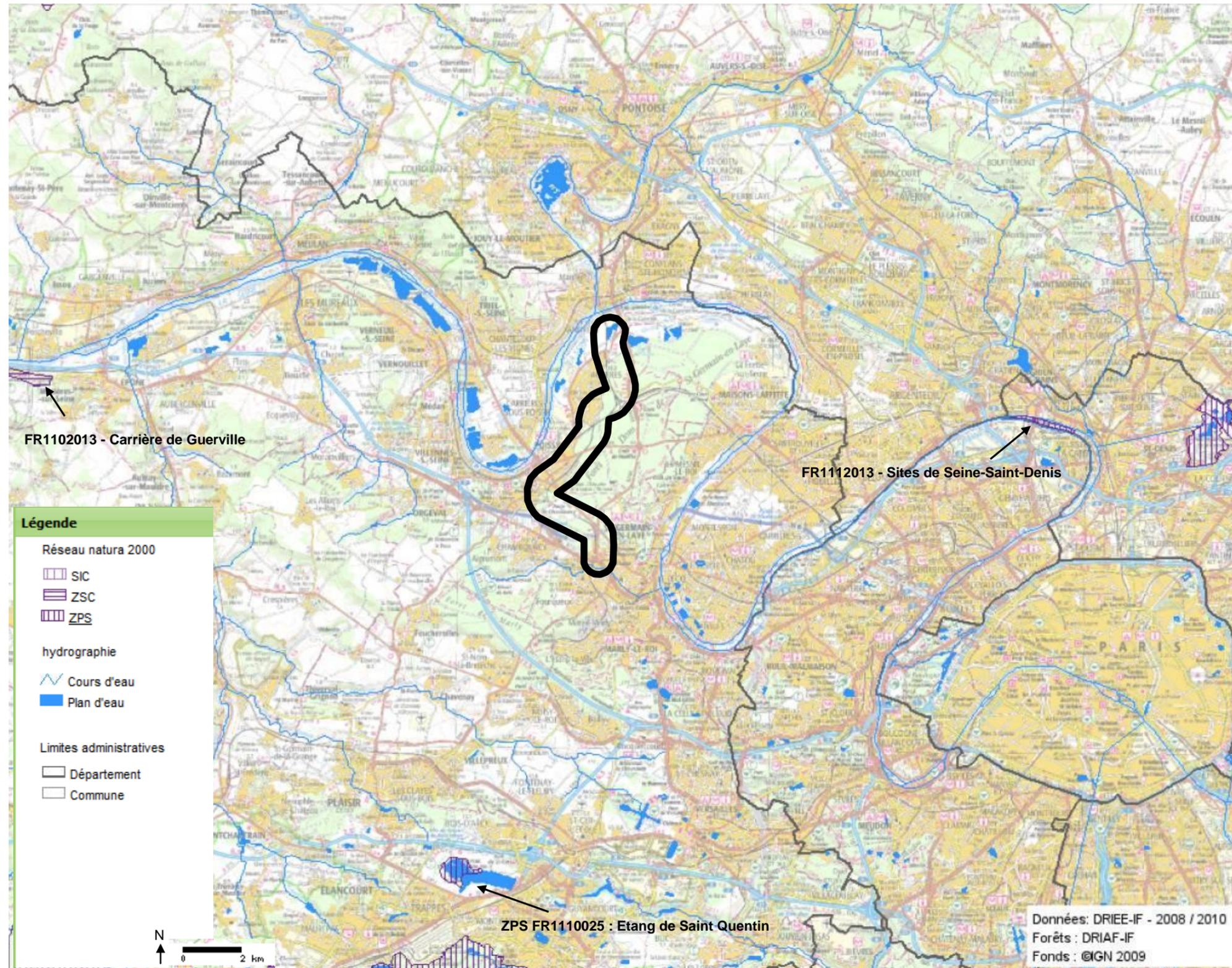


Figure 5 : Localisation des sites Natura 2000 à proximité de la zone d'étude

Extrait de la base de données Carmen (DRIEE IDF)

- SIC : Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)
- ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)
- ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)

➤ **Avifaune**

Ce terme désigne l'ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

➤ **Vasière**

Les vasières sont des étendues de sédiments meubles (vases) déposés sur les rivages marins découvrant à marée basse ou aux bords de milieux aquatiques.



Figure 6 : Vue générale de l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines



Figure 7 : Zone de nourrissage (vasière) de l'avifaune



Figure 8 : Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines

2.3. Les sites Natura 2000 aux abords du projet

Comme précisé précédemment, les premiers sites Natura 2000 recensés à proximité du projet de Tangentielle Ouest, sont relativement éloignés du fuseau d'étude.

Il s'agit de deux Zones de Protection Spéciale (ZPS) et une Zone Spéciale de Conservation :

- « l'Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines » (FR1110025 - Directive oiseaux) situé à 10 km environ au Sud de la zone d'étude ;
- l'île Saint-Denis qui fait partie des « Sites de Seine-Saint-Denis » (FR1112013 – Directive Oiseaux) située à 13 km environ à l'Est de la zone d'étude ;
- « la Carrière de Guerville » (FR1102013 – Directive habitat) située à environ 17 km à l'Ouest de la zone d'étude.

Les deux chapitres suivants vont s'attacher à présenter succinctement les trois zones de protection spéciale situées à proximité du projet de Tangentielle Ouest à partir des données du site INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel).

2.3.1. Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines

Les éléments ci-après sont conformes au formulaire standard de données transmis par la France à la commission européenne en septembre 2011.

Localisation du site :

La carte suivante permet de localiser le site au sein du département des Yvelines.

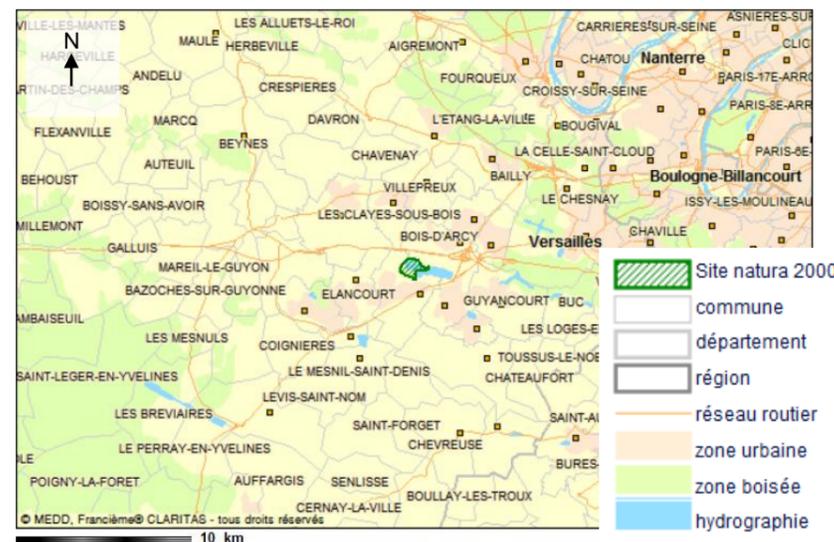


Figure 9 : Localisation du site Natura 2000 « Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines »

Caractéristiques du site :

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques géographiques du site Natura 2000 de l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Région	ÎLE-DE-FRANCE
Département	Yvelines
Communes	Montigny-le-Bretonneux, Trappes
Superficie	96 ha
Altitude minimale	154 m
Altitude maximale	175 m
Région biogéographique	Atlantique

Tableau 3 : Principales caractéristiques géographiques de la ZPS : Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines (FR1110025)

Pour ce site Natura 2000, il existe un DOCOB (Document d'objectifs : document de diagnostic et un document d'orientation pour la gestion des sites Natura 2000 fixant des objectifs de protection de la nature conformément à des textes dont la protection et la gestion des milieux naturels est la fonction principale) approuvé le 5 mai 2010.

Ce site fait, en outre, l'objet d'une protection en réserve naturelle (réserve naturelle nationale de Saint-Quentin-en-Yvelines).

Description du site :

L'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines a été créé au XVII^e siècle dans le cadre d'un réseau hydraulique destiné à alimenter en eau les fontaines du château de Versailles. L'eau y est amenée par diverses rigoles et aqueducs depuis les étangs de Hollande et de saint-Hubert en forêt de Rambouillet.

Le niveau des eaux de l'étang a continuellement varié à la fois pour des raisons naturelles (saisonniers ou annuelles) ou artificielles (volume de déverse, impact des bombes de la seconde guerre mondiale sur le fond de l'étang...).

Les variations du niveau des eaux sont à l'origine de l'intérêt écologique du site. C'est l'un des hauts lieux de l'ornithologie francilienne, ce qui a conduit le Groupe Ornithologique Parisien à demander sa protection au début des années 1970 celui-ci faisant également l'objet d'un projet de création d'une base de loisirs. Le classement d'environ un tiers de l'étang en Réserve Naturelle a été obtenu en 1986. L'intérêt majeur du site repose sur l'avifaune. Plus de 220 espèces, dont 70 nicheuses y ont été observées depuis 40 ans. Parmi elles, le groupe des "limicoles" présente un intérêt particulier. Ces petits échassiers migrateurs se nourrissent sur les vases découvertes des bords de l'étang lors de leurs haltes printanières et automnales.



Figure 10 : Avocette élégante



Figure 11 : Balbuzard pêcheur



Figure 12 : Blongios nain



Figure 13 : Martin-pêcheur d'Europe

Objectifs de gestion :

Les objectifs de gestion présentés dans le document d'objectifs (DOCOB) sont les suivants :

- Restaurer et augmenter la biodiversité en oiseaux migrateurs. Ceci implique, notamment, le maintien ou la création de vasières, la conservation de formations ouvertes autour des points d'eau, l'entretien des lisières, la création de nouvelles zones d'alimentation et le suivi des populations faunistiques ;
- Gérer les niveaux d'eau compatibles avec le stationnement des oiseaux migrateurs en établissant "un règlement d'eau" avalisé par les différents acteurs.

Composition du site :

Les différents écosystèmes du site Natura 2000 sont recensés dans le tableau ci-dessous. De plus, leurs proportions y sont spécifiées.

Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	60 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	20 %
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	10 %
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	10 %

Tableau 4 : Les différents écosystèmes composant le site : Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines (FR1110025)

Espèces présentes ou de passage sur le site

Le tableau suivant permet de recenser les espèces d'intérêt communautaire présentes au sein du site Natura 2000 de l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Oiseaux

Nom vernaculaire	Nom latin	statut
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i> ^(*)	Etape migratoire.
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i> ^(*)	Etape migratoire.
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	Etape migratoire.
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	Etape migratoire.
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i> ^(*)	Reproduction. Etape migratoire.
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	Reproduction.
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i> ^(*)	
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i> ^(*)	Hivernage.
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	Etape migratoire.
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>)	Etape migratoire.
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i> ^(*)	Etape migratoire.
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>)	Résidente.
Faucon crécerelle	<i>(Falco tinnunculus)</i>	Reproduction.
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	Reproduction. Hivernage.
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	Etape migratoire.
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Reproduction.
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	Reproduction. Hivernage.
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	Hivernage.
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i> ^(*)	Etape migratoire.
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Etape migratoire.
Locustelle lusciniotide	<i>Locustella luscinioides</i>)	Reproduction.
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i> ^(*)	Reproduction.
Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>	Etape migratoire.
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>	Reproduction. Hivernage.
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Reproduction.
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	Résidente.
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Reproduction.
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	Hivernage. Etape migratoire.

^(*) OISEAUX visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution

Tableau 5 : Liste des espèces mentionnées à l'article 4 de la Directive 79/409/CEE présentes sur le site FR1110025



Figure 14 : Blongios nain



Figure 15 : Bondrée apivoire



Figure 16 : Busard cendré



Figure 17 : Busard Saint-Martin



Figure 18 : Butor étoilé

2.3.2. Île Saint-Denis (Sites de Seine-Saint-Denis)

Les éléments ci-après sont conformes au formulaire standard de données transmis par la France à la commission européenne en septembre 2011.

Localisation du site

La carte suivante permet de localiser le site au sein du département de la Seine-Saint-Denis.

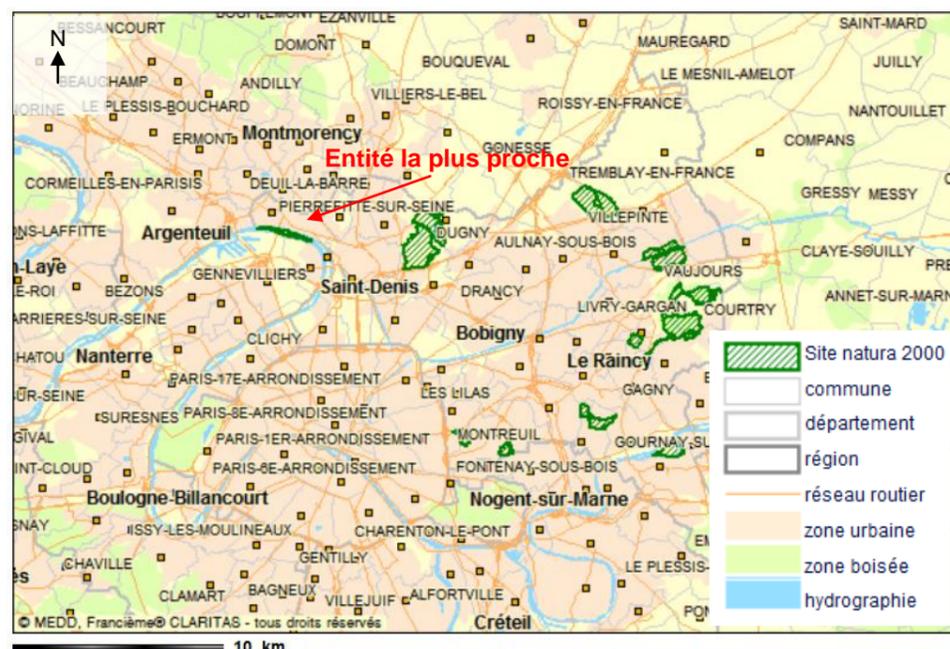


Figure 19 : Localisation du site Natura 2000 « Sites de Seine-Saint-Denis »

Caractéristiques du site :

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques géographiques du site Natura 2000 des « sites de Seine-Saint-Denis ».

Région	ÎLE-DE-FRANCE
Départements	Seine-Saint-Denis
Superficie	1157 ha
Altitude minimale	31 m
Altitude maximale	124 m
Région biogéographique	Atlantique

Tableau 6 : Principales caractéristiques géographiques de la ZPS : Sites de Seine-Saint-Denis (FR1112013)

Ce site Natura 2000 est classé en zone de protection spéciale depuis Avril 2006.

Le site est composé de 14 grandes entités :

1. Parc départemental de la Courneuve ;
2. Parc départemental de l'île Saint-Denis situé à environ 13 km de l'aire d'étude ;
3. Parc départemental du Sausset ;
4. Bois de la Tussion ;
5. Parc départemental de la Fosse Maussoin ;
6. Parc départemental Jean Moulin les Guilands ;
7. Futur parc départemental de la Haute Isle ;
8. Promenade de la Dhuis ;
9. Plateau d'Avron ;
10. Parc des Beaumont à Montreuil ;
11. Bois de Bernouille à Coubron ;
12. Forêt de Bondy ;
13. Parc national de Sevrans ;
14. Bois des Ormes.

Description du site :

Les zones fortement urbanisées qui parcourent le territoire européen sont rarement favorables à la biodiversité. Plusieurs facteurs réduisent en effet la richesse en oiseaux : forte fragmentation des habitats, nombreuses extinctions en chaîne des espèces... Ainsi, de nombreuses espèces migratrices évitent désormais les grandes agglomérations urbaines européennes lors de leurs déplacements saisonniers...

Le département de Seine-Saint-Denis fait partie des trois départements de la " petite couronne parisienne " directement contigus à Paris. Il est fortement urbanisé, cependant il existe au sein de ce département des îlots qui accueillent une avifaune d'une richesse exceptionnelle en milieu urbain et péri-urbain. Leur réunion en un seul site protégé, d'échelle départementale, est un vrai défi.

Une grande part des espaces naturels du département de Seine-Saint-Denis ont été créés de toutes pièces, à l'emplacement d'espaces cultivés (terres maraîchères) ou de friches industrielles. Par ailleurs, il subsiste des paysages ayant conservé un aspect plus naturel.

La diversité des habitats disponibles est particulièrement attractive vis-à-vis d'oiseaux stationnant en halte migratoire ou en hivernage.



Figure 20 : Gorgebleu à miroir



Figure 21 : Hibou des marais



Figure 22 : Martin pêcheur d'Europe



Figure 23 : Pic noir



Figure 24 : Pie-grièche écorcheur

Composition du site :

Les différents écosystèmes du site Natura 2000 sont recensés dans le tableau ci-dessous. De plus, leurs proportions y sont spécifiées.

Forêts caducifoliées	35 %
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	21 %
Prairies améliorées	12 %
Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	10 %
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	10 %
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	5 %
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	5 %
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
Pelouses sèches, Steppes	1 %

Tableau 7 : Les différents écosystèmes composant le site :
« Sites de Seine-Saint-Denis »

Espèces présentes ou de passage sur le site :

Le tableau suivant permet de recenser les espèces d'intérêt communautaire présentes au sein du site Natura 2000 des sites de Seine-Saint-Denis.

Oiseaux

Nom vernaculaire	Nom latin	statut
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i> ^(*)	Reproduction
Bondrée apivoire	<i>Pernis apivorus</i> ^(*)	Reproduction
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i> ^(*)	Etape migratoire
Busard Saint-Martin	<i>(Circus cyaneus)</i> ^(*)	Hivernage
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i> ^(*)	Hivernage. Etape migratoire
Gorgebleu à miroir	<i>Luscinia svecica</i> ^(*)	Etape migratoire
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i> ^(*)	Hivernage. Etape migratoire
Martin pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i> ^(*)	Résidente
pic noir	<i>Dryocopus martius</i> ^(*)	Résidente
pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i> ^(*)	Etape migratoire

^(*)OISEAUX visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution

Tableau 8 : Liste des espèces mentionnées à l'article 4 de la Directive 79/409/CEE présentes sur le site FR1112013

2.3.3. Carrière de Guerville

Les éléments ci-après sont conformes au formulaire standard de données transmis par la France à la commission européenne en septembre 2011.

Localisation du site :

La carte suivante permet de localiser le site au sein du département des Yvelines.

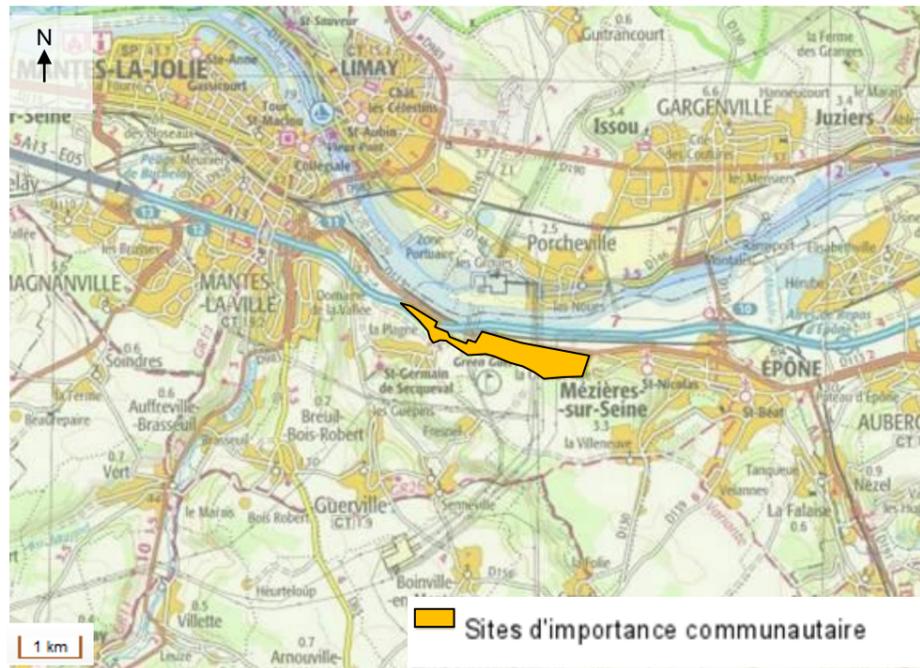


Figure 27 : Localisation du site Natura 2000 « Carrière de Guerville »

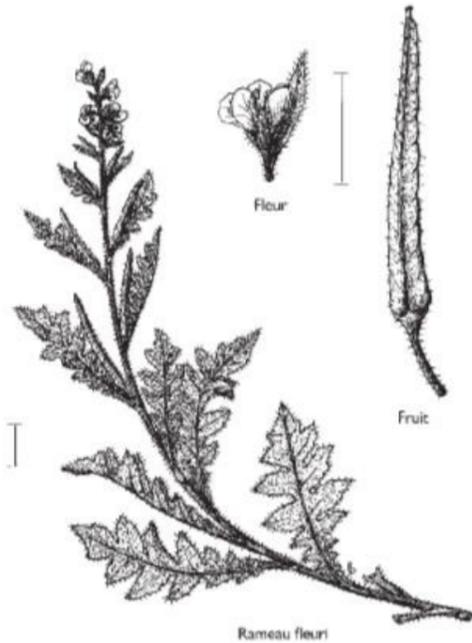


Figure 25 : Sisymbre couché



Figure 26 : Front de taille sur la partie Ouest du site

Caractéristiques du site :

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques géographiques du site Natura 2000 de la carrière de Guerville.

Région	ÎLE-DE-FRANCE
Département	Yvelines
Superficie	80 ha
Altitude minimale	25 m
Altitude maximale	130 m
Région biogéographique	Atlantique

Tableau 9 : Principales caractéristiques géographiques de la ZSC : Carrière de Guerville (FR1102013)

Ce site Natura 2000 est classé en site d'intérêt communautaire depuis Avril 2006 et en zone spéciale de conservation depuis Septembre 2010.

Description du site :

Le site est inclut au sein d'une ancienne carrière de craie dont la production a cessé en 1998. Celle-ci est actuellement en cours de réaménagement. Ce site constitue un habitat de substitution pour le Sisymbre couché (Sisymbrium supinum).

Il s'agit d'une ancienne carrière dont les activités d'extraction ont permis le développement de milieux pionniers variés et en constante évolution. De nombreux éboulis crayeux présents sont alimentés par l'effondrement régulier d'une falaise. Le Sisymbre couché a pu se développer sur ces éboulis.

Actuellement, les activités d'extraction ayant cessé, la carrière est en cours de réaménagement. Un programme d'aménagement a été établi en concertation avec le Conservatoire botanique national du Bassin parisien afin de conserver la population de Sisymbre.

Composition du site :

Les différents écosystèmes du site Natura 2000 sont recensés dans le tableau ci-dessous. De plus, leurs proportions y sont spécifiées.

Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	55 %
Pelouses sèches, Steppes	20 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	15 %
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	10 %

Tableau 10 : Les différents écosystèmes composant le site : Carrière de Guerville (FR1102013)



Figure 28 : Pelouse calcicole marneuse,

Espèces présentes ou de passage sur le site

Le tableau suivant permet de recenser les espèces d'intérêt communautaire présentes au sein du site Natura 2000 de la Carrière de Guerville.

Plantes

Nom vernaculaire	Nom latin	statut
Sisymbre couché, Braya couchée	Sisymbrium supinum L. ^(*)	Résidence

^(*) PLANTES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

Tableau 11 : Liste des espèces mentionnées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil présentes sur le site FR1102013

Habitats prioritaires présents sur le site

Le tableau suivant permet de recenser les habitats prioritaires présents au sein du site Natura 2000 de la Carrière de Guerville.

Intitulé	Couverture	Superficie	Représentativité	Conservation
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	20%	16 ha	bonne	bonne

* Habitats prioritaires

Tableau 12 : Liste des habitats prioritaires présents sur le site FR1102013

2.4. Les impacts du projet sur les sites Natura 2000

L'aire d'étude ne présente donc aucun site du réseau Natura 2000 à proximité immédiate. Ils sont localisés à plus de 10 km.

Il n'y a ni SIC (Site d'intérêt Communautaire), ni ZSC (Zone Spéciale de Conservation), ni ZPS (Zone de Protection Spéciale) dans l'ensemble de l'aire d'étude.

Du fait de la nature du projet, de l'utilisation d'infrastructures existantes et de la création d'infrastructures le long de voies ferrées, le projet n'engendrera aucun impact sur les sites Natura 2000.

Il n'engendre pas non plus d'impacts sur d'éventuels corridors écologiques liant plusieurs sites Natura 2000 entre eux.

Le projet n'aura aucun impact direct ou indirect, à court moyen ou long terme sur un site Natura 2000.

De la même façon, le projet ne portant pas atteinte de manière significative à une zone Natura 2000 au sens de l'article R121-16, 1° du code de l'urbanisme, les maîtres d'ouvrage du projet ne sont pas soumis à l'obligation de produire une évaluation environnementale des documents d'urbanisme qui devront être mis en compatibilité avec la Déclaration d'Utilité Publique du projet.

